



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE *Sigogne*

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SIGOGNE

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 5 janvier 2021 – 9H00 au mercredi 20 janvier 2021 à 12H00 (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vignobles ROY dont le siège social est au lieu-dit la Quantinerie à SIGOGNE, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcools de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS Vignobles ROY au 05 45 81 77 15.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SIGOGNE (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique politiques publiques – environnement – chasse - DUP ICPE IOTA – SIGOGNE).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SIGOGNE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SIGOGNE ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA - SIGOGNE).

M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de SIGOGNE les :

- mardi 5 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 14 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SIGOGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.